

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TROISIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(2017-2018)
LE 17 OCTOBRE 2017**

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 30, madame Marie-Louise Kerneis, présidente, déclare la présente séance ouverte.

Elle souligne la présence de madame Jacinthe Guérin, représentante de l'Association des professeurs de Lignery (APL) et de monsieur Rosseau.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 17 OCTOBRE 2017 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEIS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)

Margot Pagé (9)

Sophia Plante, représentante du comité de parents

Valérie Roy, représentante du comité de parents, niveau primaire

Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)

Stéphane Bessette (1)

Stéphane Desjardins (8)

André Dugas (7)

Cédric Fontaine (6)

Tommy Gaulin, représentant EHDAA

Didier Jeanson, représentant du comité de parents, niveau secondaire

Alain Lemieux (11)

Martin Viau (3)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

AINSI QUE :

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale

MM. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint

François Jannelle, directeur général adjoint

ET :

M^{mes} Germain Brière, directrice du Service des ressources financières

Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

Nathalie Ménard, directrice des Services éducatifs

MM. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines

Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ABSENCES :

M^{me} Suzanne Gaudette (5)

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.C.-4364-10-17 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017

06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 3 octobre 2017

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

08.01 Nomination au poste de régisseur au STIC – Systèmes et infrastructures (documentation sur place)

08.02 Nomination au poste de régisseur au STIC – Soutien parc informatique (documentation sur place)

08.03 Nomination au poste de coordonnateur (architecte) au SRM (documentation sur place)

08.04 Nomination au poste de contremaître au SRM (documentation sur place)

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 Protocole d'entente école Saint-Édouard (documentation jointe)

10.02 Aménagement d'un terrain synthétique soccer-football et d'une piste d'athlétisme - École de la Magdeleine, appel d'offres 17-AOP-017-91456 (documentation sur place)

10.03 Modification - Agrandissement de l'école Saint-Édouard, phase 2, appel d'offres 17-AOP-005-91553B (documentation sur place)

10.04 Modification - Agrandissement des écoles Louis-Cyr et Daigneau, phase 2, appel d'offres 17-AOP-003-91554B (documentation sur place)

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

11.01 Mandat CCSR – postes informatiques et moniteurs neufs (SAR130-2017) (documentation jointe)

11.02 Mandat CCSR – équipements audiovisuels et solutions numériques interactives (SAR150-2017) (documentation jointe)

12.0 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

- 14.01 Coups de cœur
- 14.02 Marche pour la Société Alzheimer (27 mai 2018)

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Décision relative à une plainte relative au code d'éthique et de déontologie du commissaire de la CSDGS

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

C.C.-4365-10-17

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4366-10-17

06.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 3 OCTOBRE 2017

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 3 octobre 2017.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

Rien à signaler.

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

C.C.-4367-10-17

**08.01 NOMINATION AU POSTE DE RÉGISSEUR AU STIC –
SYSTÈMES ET INFRASTRUCTURES**

Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

de nommer monsieur **Stéphane Pinard** à titre de régisseur du Service des technologies de l'information et des communications (STIC) - Systèmes et infrastructures au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période d'essai d'une année. La date de son entrée en fonction sera déterminée ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4368-10-17

**08.02 NOMINATION AU POSTE DE RÉGISSEUR AU STIC – SOUTIEN
PARC INFORMATIQUE**

Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophia Plante, commissaire,

de nommer monsieur **Philippe Youta** à titre de régisseur du Service des technologies de l'information et des communications (STIC) - Soutien parc informatique au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période d'essai d'une année. La date de son entrée en fonction sera déterminée ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4369-10-17

**08.03 NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR
(ARCHITECTE) AU SRM**

Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

de nommer monsieur **Gérald Parent** à titre de coordonnateur du Service des ressources matérielles au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période d'essai d'une année. La date de son entrée en fonction est le 13 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4370-10-17

08.04 NOMINATION AU POSTE DE CONTREMAÎTRE AU SRM
Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

de nommer monsieur **Patrice Lemire** à titre de contremaître du Service des ressources matérielles au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période d'essai d'une année. La date de son entrée en fonction sera déterminée ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Rien à signaler.

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.C.-4371-10-17

10.01a PROTOCOLE D'ENTENTE – PROMESSE BILATÉRALE DE CESSION ET D'ACQUISITION – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-ÉDOUARD.

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries a obtenu le financement du Ministère de l'Éducation afin de procéder à l'agrandissement de l'école Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT que ce projet sera bénéfique pour les élèves et pour la communauté;

CONSIDÉRANT que l'immeuble sur lequel est située l'école n'est pas suffisamment grand pour permettre la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT qu'une parcelle d'une partie du lot 3 991 582 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Jean, appartenant actuellement à Les Loisirs Saint-Édouard, située à proximité de l'école, présente la superficie suffisante pour l'agrandissement de l'école aux fins du projet (ci-après « l'Immeuble 1 »);

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 3 991 581 du cadastre du Québec, circonscription de Saint-Jean, actuellement propriété de madame Manon Boulerice et monsieur Gaétan L'Écuyer, située à proximité de l'école, présente la superficie suffisante pour la construction d'un stationnement et l'aménagement de la partie nord du sentier entre la rue du Parc et l'école, aux fins du Projet (ci-après « l'Immeuble 2 »);

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 3 991 580 du cadastre du Québec, circonscription de Saint-Jean, actuellement propriété de madame Lise Campeau et monsieur Denis Laforest, située à

proximité de l'école, présente la superficie suffisante pour l'aménagement d'un sentier entre la rue du Parc et l'école, aux fins du Projet (ci-après « l'Immeuble 3 »);

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 3 991 882 du cadastre du Québec, circonscription de Saint-Jean, actuellement propriété la Municipalité de Saint-Édouard, située à proximité de l'école, présente la superficie suffisante pour compléter l'aménagement d'un sentier entre la rue du Parc et l'école, aux fins du projet (ci-après « l'Immeuble 4 »);

CONSIDÉRANT que la Municipalité se portera acquéreur de l'Immeuble 1, de l'Immeuble 2 et de l'Immeuble 3 en vue de les céder à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ces immeubles ainsi que l'immeuble 4 pour la réalisation du projet, en contrepartie de bonnes et valables considérations notamment sur l'utilisation sans frais des équipements de l'école, en faveur de la population de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries souhaite se porter acquéreur de l'Immeuble 1, de l'Immeuble 2, de l'Immeuble 3 et de l'immeuble 4 de la Municipalité aux fins de la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT la résolution 17-10-146 du conseil de la Municipalité de Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries souhaite débiter les travaux de construction dès que possible sur les immeubles 1, 2, 3 et 4 pour lui permettre de réaliser les travaux pour la rentrée scolaire 2018-2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que le conseil des commissaires adopte la Promesse bilatérale de cession et d'acquisition, avec la Municipalité de Saint-Édouard, pour l'agrandissement de l'école Saint-Édouard;

que la présidence du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la Commission scolaire la Promesse bilatérale de cession et d'acquisition, avec la Municipalité de Saint-Édouard, pour l'agrandissement de l'école Saint-Édouard;

Que le conseil soit informé de la valeur des terrains qui aura été établie par l'évaluateur agréé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4372-10-17

10.02

AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE SOCCER-FOOTBALL ET D'UNE PISTE D'ATHLÉTISME - ÉCOLE DE LA MAGDELEINE, APPEL D'OFFRES 17-AOP-017-91456

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Didier Jeanson, commissaire,

d'octroyer le contrat pour l'aménagement d'un terrain synthétique soccer-football et d'une piste d'athlétisme à l'école de la Magdeleine, à La Prairie, à **IPR 360 Inc.**, de Saint-Jean-sur-Richelieu pour un montant forfaitaire de **2 938 546,10 \$** avant les taxes (**3 378 593,38 \$** taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du **16 octobre 2017**.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4373-10-17

10.03

**MODIFICATION - AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-ÉDOUARD, PHASE 2, APPEL D'OFFRES 17-AOP-005-91553B
MODIFICATION – RÉOLUTION C.C.-4362-10-17**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries avait présenté son projet au Ministère de l'Éducation et que ce dernier avait autorisé la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à procéder à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT les informations obtenues du Ministère de l'Éducation le 11 octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT l'échéancier du projet.

IL EST PROPOSÉ PAR, monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

de modifier la résolution C.C.-4362-10-17 afin d'octroyer, sans condition, le contrat pour l'agrandissement de l'école Saint-Édouard, phase 2, à **Constructions R.D.J Inc.**, de Saint-Hubert,

pour un montant forfaitaire de **6 284 700,00 \$** avant les taxes (**7 225 833,83 \$** taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du **26 septembre 2017**.

De réitérer au Ministère de l'Éducation la nature urgente de notre demande de financement additionnel compte tenu des délais de réalisation requis afin de livrer le projet pour la rentrée scolaire 2018-2019.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4374-10-17

10.04

MODIFICATION - AGRANDISSEMENT DES ÉCOLES LOUIS-CYR ET DAIGNEAU, PHASE 2, APPEL D'OFFRES 17-AOP-003-91554B

MODIFICATION – RÉOLUTION C.C.-4354-09-17

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries avait présenté son projet au Ministère de l'Éducation et que ce dernier avait autorisé la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à procéder à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT les informations obtenues du Ministère de l'Éducation le 11 octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT l'échéancier du projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

de modifier la résolution C.C.-4354-09-17 afin d'octroyer, sans condition, le contrat pour l'agrandissement des écoles Louis-Cyr et Daigneau, phase 2, à **Construction Bugère Inc.**, de Saint-Hyacinthe, pour un montant forfaitaire de **10 276 800,00 \$** avant les taxes (**11 815 750,80 \$** taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du **11 septembre 2017**.

de réitérer au Ministère de l'Éducation la nature urgente de notre demande de financement additionnel compte tenu des délais de réalisation requis afin de livrer le projet pour la rentrée scolaire 2018-2019.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00

SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

11.01 MANDAT CCSR –POSTES INFORMATIQUES ET MONITEURS NEUFS (SAR130-2017)

C.C.-4375-10-17

Monsieur Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les orientations de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) quant à l'intégration des technologies de l'information ;

CONSIDÉRANT que la participation de la CSDGS à un regroupement d'achats est obligatoire pour commander les équipements en lien avec la mesure de mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec (mesure 50760) et en recevoir les allocations ;

CONSIDÉRANT que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux établissements d'enseignement de réaliser des économies de volume et de temps, en plus de faciliter les processus d'acquisition ;

CONSIDÉRANT que le CCSR a procédé à la publication d'un appel d'offres pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs le 5 octobre 2017 pour une mise en place des contrats en décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. C65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter l'échéance du 29 septembre 2017, le mandat a été soumis le 28 septembre, sous réserve d'approbation du Conseil des commissaires à la séance du 17 octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT que le CCSR a l'intention de conclure un contrat à commandes avec un ou plusieurs fabricants pour une durée initiale de 12 mois avec possibilité d'être renouvelé en tout ou en partie, après évaluation, pour un maximum de 12 mois additionnels, et ce, à une reprise ;

CONSIDÉRANT que le CCSR a l'intention de requérir aux articles 18 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics

(RCA) et 43 du Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information (RCTI) lui permettant, à l'intérieur d'un contrat à commandes, d'attribuer une commande à tout soumissionnaire dont les prix soumis sont à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas à condition que cette règle d'adjudication soit approuvée au préalable par le dirigeant d'organisme de chacun des établissements faisant partie prenante de la négociation;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que le conseil des commissaires confirme la participation de la CSDGS au mandat du regroupement des achats du CCSR pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs, SAR130-2017, la directrice générale à signer pour et au nom de la CSDGS les bons de commande associés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.02

C.C.-4376-10-17

MANDAT CCSR –ÉQUIPEMENTS AUDIO VISUELS ET SOLUTIONS NUMÉRIQUES INTERACTIVES (SAR150-2017)

Monsieur Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les orientations de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) quant à l'intégration des technologies de l'information ;

CONSIDÉRANT que la participation de la CSDGS à un regroupement d'achats est obligatoire pour commander les équipements en lien avec la mesure de mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec (mesure 50760) et en recevoir les allocations ;

CONSIDÉRANT que le CCSR a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux établissements d'enseignement de réaliser des économies de volume et de temps, en plus de faciliter les processus d'acquisition ;

CONSIDÉRANT que le CCSR a procédé à la publication d'un appel d'offres pour l'acquisition d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives le 5 octobre 2017 pour une mise en place des contrats en décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. C65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter l'échéance du 29 septembre 2017, le mandat a été soumis le 28 septembre, sous réserve d'approbation du Conseil des commissaires à la séance du 17 octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT que le CCSR a l'intention de conclure un contrat à commandes avec un ou plusieurs fabricants pour une durée initiale de 12 mois avec possibilité d'être renouvelé en tout ou en partie, après évaluation, pour un maximum de 12 mois additionnels, et ce, à deux reprises ;

CONSIDÉRANT que le CCSR a l'intention de requérir aux articles 18 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics (RCA) et 43 du Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information (RCTI) lui permettant, à l'intérieur d'un contrat à commandes, d'attribuer une commande à tout soumissionnaire dont les prix soumis sont à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas à condition que cette règle d'adjudication soit approuvée au préalable par le dirigeant d'organisme de chacun des établissements faisant partie prenante de la négociation;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophia Plante, commissaire,

que le conseil des commissaires confirme la participation de la CSDGS au mandat du regroupement des achats du CCSR pour l'acquisition d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives, SAR150-2017, et autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la CSDGS les bons de commande associés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

Rien à signaler.

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

Rien à signaler.

14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

14.01 COUPS DE CŒUR

Coup de cœur de monsieur Cédric Fontaine, commissaire

- Soirée Reconnaissance : pour la très belle soirée, l'excellente prestation de chant d'une élève et tous les beaux projets. Bravo pour l'organisation!

Coups de cœur de madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire

- Guide des rendez-vous communautaires, lancement et rencontres de la communauté. Ce guide a pour but de rapprocher les organismes et la population en informant les citoyens sur les Rencontres de la communauté. Les Rencontres de la communauté sont des moments où les citoyens peuvent se rencontrer autour d'un repas et rencontrer les organismes du milieu.

- Inauguration de l'espace public à l'école Pierre-Bédard. Félicitations! Très beau projet. Bravo aux élèves et aux enseignants de l'école Pierre-Bédard et aux enseignants de l'École de formation professionnelle de Châteauguay (EFPC).
- Événement du 2 octobre (confinement à l'école Pierre-Bédard) : Géré de façon très professionnelle. Bravo à l'équipe.
- École Saint-Michel : Don de 25 000 \$ de monsieur Stéphane Billette, député de Huntingdon et Ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional, dans le cadre du Défi Pierre-Lavoie.

Coup de cœur de madame Sophia Plante, commissaire,

- Complexe Le Partage : Vins et fromages pour souligner le 25^e anniversaire du complexe. Très grand apport de cet organisme. Félicitations pour leurs 25 ans de loyaux services.

Coup de cœur de monsieur André Dugas, commissaire

- Honneur qu'a reçu madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, de la part de monsieur Jean-Claude Poissant, député fédéral de la circonscription de La Prairie.

14.02 MARCHÉ POUR LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER (27 MAI 2018)

Madame Claudine Caron-Lavigueur donne des informations sur cette marche.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophia Plante, commissaire,

que madame Claudine Caron-Lavigueur soit la représentante de la CSDGS à la marche pour la Société Alzheimer qui aura lieu le 27 mai 2018.

15.00 COMITÉ DE PARENTS

La première rencontre du comité de parents aura lieu le mercredi 18 octobre.

Comité CCSEHDAA : plan d'action élaboré.

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

Rien à signaler.

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Communications de madame Marie-Louise Kerneïs, présidente

- Visite au Centre d'entrepreneuriat;
- Rencontres avec les députés.

Communication de madame Kathlyn Morel, directrice générale

- CGE le 24 octobre : la démarche du Plan d'engagement vers la réussite y sera déposée.

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 Décision relative à une plainte relative au code d'éthique et de déontologie du commissaire de la CSDGS

C.C.-4377-10-17

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 55,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,
que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1312

S:\510\SG\1000_Administration_generale\1310_CC\1311_PV\2017-2018\3. 17 octobre 2017_1312.doc